



COMPTE-RENDU
Séance du 9 juin 2015

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusé : Monsieur Maxime MASSON

Monsieur Gérard GALLARD a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2015 a été adopté à l'unanimité

Tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises 2016

En application de l'arrêté préfectoral du 28 avril 2015, le maire de la commune doit, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui des jurés. Dans le cas présent, 6 noms.

La commune étant associée à la commune de Mesnard-la-Barotière, le tirage au sort a été réalisé en présence du Maire de Mesnard.

Il a d'abord été procédé au tirage au sort de la commune : c'est Vendrennes qui a été désignée. Puis, à partir de la liste électorale de Vendrennes, les six personnes suivantes ont également été tirées au sort. Elles sont susceptibles d'être juré d'assises en 2016.

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| - Mme Danielle VILLENEUVE | - Mme Priscille BADREAU |
| - Mr Fabrice GODET | - Mme Marie AMIAUD |
| - Mr Pierre GRATON | - Mme Olivia GROLEAU |

1 – PLU – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD a été présenté et a fait l'objet d'une discussion mettant en évidence les observations suivantes :

- Prévision de constructions à hauteur de 10 logements/an, en adéquation avec les préconisations du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Réduction des surfaces des terrains constructibles autour de 520 m² au lieu de 980 m² actuellement en moyenne
- Diminution de la zone intercommunale derrière l'entreprise Pressac mais extension de l'autre côté de la RD 160, après l'entreprise Soluverre
- Suppression de la zone des 100m autour du bourg interdisant les constructions agricoles
- La Guierche et la Girarderie vont être desservis par l'assainissement collectif. Par conséquent, ces deux villages auront les mêmes recommandations que le centre bourg
- Les hameaux et les écarts (sauf la Guierche et la Girarderie) ne pourront pas accueillir de nouvelles constructions, seules les extensions des logements existants seront autorisées. Les annexes non accolées à une construction existante sont de ce fait interdites.

2 – Contrat Communal d'Urbanisme (CCU)

Le Contrat Communal d'Urbanisme concerne les communes de moins de 10 000 habitants. Il constitue une démarche partenariale avec le Département.

Ce contrat vise à encourager les communes à s'engager dans une approche globale de développement et d'aménagement de leur centre-bourg, en soutenant des opérations de renouvellement urbain, de développement des commerces et services et/ou de mise en valeur des aménagements urbains, afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs

Une convention d'études, d'une durée de 3 ans, devra être signée avec le Conseil Départemental. Les études sont financées par le Département au taux de 30 %, dans la limite d'une dépense globale de 30 000 € HT, soit une aide départementale plafonnée à 9 000 €.

Un travail de réflexion est actuellement en cours avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) sur le secteur regroupant la Touche Boudaud, le Centre Bourg, la Prairie du Benet.

Le CCU a pour but de définir les perspectives à 10 voire 15 ans de ce qui pourrait être réalisé dans le centre bourg.

3 – Lotissement les Musiciens – Extension du réseau électrique et éclairage public

Les devis adressés par le SyDEV ont été validés :

- Extension du réseau : coût des travaux : 50 094 € HT avec une participation communale de 40 884 €
- Eclairage public : 17 403 € HT intégralement à la charge de la commune

4 – Lotissement les Musiciens – prix de vente

Après avoir étudié le prix de revient du lotissement, le prix de vente a été fixé à 55 € TTC (vote à bulletins secrets – 18 votants – 15 OUI – 1 NON – 2 BLANC)

5 – Lotissement les Musiciens – Dénomination des rues

Après concertation, le conseil municipal a choisi les noms suivants :

- Impasse des Orgues (impasse à gauche en entrant dans le lotissement)
- Rue de la Mandoline (rue principale)
- Rue du Hautbois (rue qui desservira une extension future)

6 – Zone artisanale de la Motte – Révision du prix de vente

Par délibération en date du 15.07.14 le prix de vente des terrains dans la zone communale avait été réévalué et fixé à 4.16 € HT/m². Dans cette délibération, il était précisé que ce prix serait réévalué tous les ans de 2%.

Compte-tenu de cette disposition, le nouveau prix de vente est fixé à 4.24 € HT/m² à l'unanimité par un vote à mains levées

Ce tarif sera revu dans 1 an. Si d'ici là les terrains ne sont pas vendus, une hausse plus conséquente sera votée afin de s'adapter au prix du marché.

7 – Délégation du conseil municipal au maire de certaines de ses attributions

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au maire certaines de ses attributions, afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale. Il est possible de déléguer 24 attributions. Mme le Maire a souhaité les délégations suivantes :

- *"Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"*

Par un vote à bulletins secrets (Mme le Maire s'est abstenue - 17 votants – 15 OUI – 1 NON – 1 BLANC) la délégation a été accordée. Il est précisé qu'elle ne s'appliquera que pour les marchés d'un montant inférieur à 15 000 € HT

- *"Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières"*

Par un vote à bulletins secrets (Mme le Maire s'est abstenue - 17 votants – 16 OUI – 1 BLANC) la délégation a été accordée.

8 – Composition des commissions communales

Suite au changement de Maire, certaines commissions communales ont été modifiées.

<u>Commission Finances</u>	<u>Commission Paysage/Espaces Verts</u>
- <u>Christian MAZO</u>	- <u>Hervé JOBARD</u>
- Claude ROUSSEAU	- Chrystelle ARNAUD
- Marie BELAUD	- Maxime MASSON
- Hervé JOBARD	- Yvon BOUDEAU
- Thierry PINEAU	- Christian MAZO
- Alain CHENOIR	- Damien CLAVIER
- Manuella PARAUD	

<u>Commission Construction/Rénovation bâtiments</u> - Thierry PINEAU - Hervé JOBARD - Maryse TOURNIER - Christian MAZO - Patrice ROUSSELOT	<u>Commission Voirie et Assainissement</u> - Maxime MASSON - Thierry PINEAU - Hervé JOBARD - Yvon BOUDEAU - Gérard GALLARD - Patrice ROUSSELOT
<u>Commission Urbanisme et Développement</u> - Thierry PINEAU - Claude ROUSSEAU - Muriel DAVID - Chrystelle ARNAUD - Florence de CHABOT - Gérard GALLARD - Manuella PARAUD	

Mr Claude ROUSSEAU ayant fait part de son souhait d'intégrer également la commission "Vie associative" le conseil municipal a procédé à un vote à bulletins secrets (18 votants – 5 OUI – 11 NON – 2 BLANC)

Les autres commissions demeurent inchangées

9 – Modification composition du CCAS

Mr Claude ROUSSEAU a été élu afin de remplacer Roseline PHLIPART au sein du CCAS (18 votants – 17 OUI – 2 BLANC)

10 – Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Avant le changement de maire, Roseline PHLIPART était membre titulaire de la CAO en tant que conseillère municipale. Aujourd'hui, en tant que maire, elle en est la présidente de droit. Par conséquent, la composition de la CAO a été modifiée comme suit (vote à mains levées – 18 votants – 16 OUI – 2 ABSTENTIONS)

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
- Mr Christian MAZO - Mr Claude ROUSSEAU - Mr Patrice ROUSSELOT	- Mr Thierry PINEAU - Mr Yvon BOUDEAU - Mr Gérard GALLARD

11 – Modification du représentant à la SPL "agence de services aux collectivités locales"

L'agence a pour objet l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. A ce titre, elle peut intervenir dans :

- La réalisation d'opération d'aménagement
- La réalisation d'opération de construction (bâtiments, voirie...)
- Toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière

Mr Claude ROUSSEAU en était le membre titulaire. Suite au changement de Maire, Mme Roseline PHLIPART a été élue membre titulaire. Mr Gérard GALLARD reste membre suppléant.

12 – Maison des Brosses – Remboursement de la caution à Mme SOULARD Christelle

Mme Christelle SOULARD, locataire d'une partie de la maison des Brosses depuis le 3 novembre 2014, a quitté les locaux au 1^{er} mai 2015.

Par conséquent, la caution d'un montant de 250 € qu'elle a versée lors de son entrée dans les locaux va lui être remboursée.

13 – Eco-pâturage – Convention avec un particulier

Dans le cadre d'un programme "eco-pâturage" mis en place avec la Communauté de Communes, le terrain du bassin d'orage à la Pidouzerie va être mis gracieusement à la disposition d'une personne de St André-Goule-d'Oie afin d'y mettre des chèvres en pâture.

14 – Remplacement d'une lanterne rue de la Touche Boudaud

Une lanterne est cassée rue de la Touche Boudaud. Le devis du SyDEV pour son remplacement a été validé pour un montant total de travaux s'élevant à 1 078 € HT et une participation communale fixée à 539 € HT

15 – Comité des Fêtes – Concert de trompes dans l'église

Un concert de trompes aura lieu le 19 décembre prochain dans l'église.

16 – Comité des Fêtes – Mise à disposition d'un local de stockage et cession gratuite des tables et des chaises

Les tables et les chaises actuellement louées par les particuliers auprès de la commune vont être cédées gratuitement au comité des fêtes qui en assurera la location à compter du 1^{er} juillet 2015. Le comité a également fait l'acquisition d'une plancha à gaz et de 2 friteuses.

Le local communal dans lequel les tables et les chaises sont actuellement stockées va être mis gracieusement à la disposition du comité des fêtes.

17 – rénovation des vestiaires de la salle de sports

Les travaux de rénovation des vestiaires de la salle de sports se feront dans le courant de l'été, pendant la trêve des clubs sportifs.

Les devis suivants ont été validés :

- Entreprise MALLET pour les travaux de carrelage et faïence d'un montant de 8 037.48 € HT
- Entreprise CSPC pour les travaux de changement des douches et des radiateurs d'un montant de 5 750.97 € HT

18 – Restaurant scolaire

Le CAUE est en cours de rédaction d'un cahier des charges pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. La consultation sera lancée d'ici la mi-juin.

Par un vote à mains levées (18 votants – 16 OUI – 2 ABSTENTIONS) le terrain de la maison "Herbreteau" a été retenu pour l'implantation du futur restaurant.

La sortie de l'école devrait ensuite être modifiée et se faire par le chemin piéton reliant la rue de l'Hommeau à la rue de la Tendresse. Le trajet entre l'école et le restaurant scolaire sera ainsi plus sécurisé puisque les enfants n'auront plus à emprunter la rue de l'Hommeau.

19 – Assainissement la Guierche/la Brossière – Remboursement par la commune de St André des frais de mise en ligne des marchés

La procédure adaptée concernant les travaux de construction et de contrôles des réseaux, de construction de la STEP et des postes de refoulement a été publiée sur le site marchés-sécurisés

Dans la mesure où la consultation a été menée conjointement avec la commune de St André-Goule-d'Oie et que la commune de Vendrennes a réglé l'intégralité des frais de mise en ligne à hauteur de 120 € TTC, il va être demandé à la commune de St André le remboursement de 50% des frais de mise en ligne soit 60 € TTC

20 – Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90% du potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

La communauté de Communes du Pays des Herbiers prendra en charge l'intégralité de la contribution soit 605 538 € (dont 12 857 € pour Vendrennes)

21 – Subvention rénovation façades

Une opération de rénovation de façades et de toiture a été instaurée en 1998, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Herbiers : des aides sont accordées par la COMCOM et par la commune.

2 dossiers ont été acceptés à l'unanimité par un vote à mains levées. Une subvention communale de 150 € est accordée à chacun.

22 – Imputation de facture de moins de 500 € en section d'investissement

L'achat de panneaux de signalisation d'un montant de 300.13 € HT sera imputé en investissement (approuvé à l'unanimité par un vote à mains levées)

23 – Décisions modificatives

Les modifications nécessaires à l'exécution du budget ont été approuvées à l'unanimité par un vote à mains levées.

24 – Vérification des poteaux incendie

La vérification des poteaux incombe à la commune. Une convention sera conclue avec Véolia pour la vérification triennale des poteaux et des bouches situées sur le territoire, à raison d'un tiers du parc par an. Le coût est de 32 € HT/poteau. La commune compte 33 poteaux. (adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

25 – Bassin Loire-Bretagne – Consultation schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification dans le domaine de l'eau, qui définit pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le Bassin Loire-Bretagne. Le prochain SDAGE couvrira la période 2016-2021.

Les communes du bassin Loire-Bretagne ont été invitées à participer à la consultation en cours jusqu'au 18 juin 2015.

Le projet de SDAGE propose une série de dispositions devant répondre à quatre questions importantes :

- **la qualité de l'eau** : que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?
- **les milieux aquatiques** : comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
- **la quantité d'eau** : comment partager la ressource disponible et réguler les usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?
- **la gouvernance** : comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?

Cependant, la commune regrette que le principe de subsidiarité, réaffirmé en en-tête du projet de SDAGE ne soit pas toujours appliqué dans les dispositions. Notamment dans le chapitre 7 relatif à la gestion quantitative : « faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements, par stockage hivernal ». Il paraît important de conserver une gouvernance locale, permettant de prendre en compte les spécificités de chaque territoire dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de la Commission Locale de l'Eau.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'objectifs ne doit pas conduire à imposer des mesures qui bloqueraient le développement du territoire ou demanderaient aux territoires la mise en place d'investissements à des coûts non supportables par la collectivité. Aussi, dans le chapitre 3 relatif à la réduction des pollutions organiques et bactériologiques, il conviendrait de rajouter une notion

de débit par rapport au débit de référence pour les jours de déversement à comptabiliser dans le chapitre 3C-2 « réduire la pollution des rejets d'eaux usées par temps de pluie ».

Après discussion et afin de rester en concordance avec l'avis émis par la Communauté de Communes, il a été décidé à l'unanimité par un vote à mains levées :

- d'approuver les 4 grands objectifs du projet de SDAGE 2016-2021,
- d'émettre un avis défavorable au projet de SDAGE 2016-2021 tel que transmis pour consultation, que seule la prise en compte des deux remarques ci-dessus pourrait lever.

Questions diverses

- Restaurant scolaire – commission élargie
Une étude est en cours pour la mise en place du double service à compter de septembre 2015. Une commission élargie (composée de représentants de l'école et de l'OGEC) va être créée. Cette commission sera également chargée de l'élaboration des menus
- Réunion commission assainissement / voirie : mardi 30.06 à 19h30

Marchés HT signés depuis le 26.05.2015

Date	Fournisseurs	Objet de la commande	Montant HT
27.05.15	ORANGE	Déplacement poteau au Coût	559.30 €
27.05.15	INDIGO	Logo sur les véhicules techniques	294.78 €
27.05.15	MICRO GENIE	Vidéoprojecteur	599.00 €

Tour de table

Roseline PHLIPART : Rendez-vous le 10.06 avec le service environnement de la Communauté de Communes afin d'étudier l'emplacement des moloks dans le lotissement des Musiciens. Une fois ceux-ci implantés, ceux de la rue du Champ de la Foire, à l'entrée du Chemin creux pourraient être supprimés.

Pique-nique du conseil municipal avec conjoint et enfants le 3 juillet.

Hervé JOBARD : Rando du Parc le 14.06

Marie BELAUD : Pique-nique des résidents de la MARPA et leur famille fin août. La commune offre t'elle le verre de l'amitié ? > Voir ce qui a été fait les années précédentes

Christian MAZO : Les articles pour le prochain lien communal sont à donner pour le 11.06. Le bulletin sera à distribuer pour la fin de la semaine 25

Claude ROUSSEAU : Sur la Communauté de Communes il existe "l'Agenda 21" qui regroupe les actions à mettre en œuvre dans le cadre du développement durable (économie d'énergie, rénovation de l'habitat ancien, reconquête de la qualité de l'eau du bassin de la Bultière...). L'agenda 21 actuel arrive à son terme. Un nouvel agenda va être mis en place. La communauté de communes s'est vu attribuer une subvention de 500 000 € dans le cadre des énergies renouvelables. Dans le cadre de la RT2020, il est envisagé de favoriser la construction d'un bâtiment modèle dans chaque commune de la communauté.

Deux belles manifestations ont eu lieu sur la commune : le marché des producteurs et l'anniversaire de l'entreprise PRESSAC qui est le 1^{er} employeur de la commune avec 145 salariés.

Yvon BOUDEAU : Qu'en est-il de l'installation du compteur électrique pour la kermesse ? l'entreprise intervient demain pour les travaux.

Dans certaines communes, il existe des associations de retraités en charge de l'entretien des espaces verts communaux. Cela pourrait-il être mis en place sur la commune ? > bien sûr si des retraités le souhaitent

Didier CHAUVET : Buisson à couper à la sortie de Vendrennes, route de Mouchamps. Le fauchage des chemins ruraux commence la semaine prochaine. Les agriculteurs vont également boucher les trous cette semaine.

Béatrice SIAUDEAU : le club des jeunes organise un lavage de voitures le week-end prochain sur le parking de la boulangerie. L'eau sera prise dans les sanitaires de la prairie du Benet. Faire attention aux produits de nettoyage utilisés. Qu'ils soient le plus écologiques possible compte-tenu de la proximité du Vendrenneau.

Damien CLAVIER : Il serait souhaitable de démolir le local en parpaing à proximité du foyer des jeunes, sans utilité et inesthétique. > Sera fait en même temps que la démolition de la maison "Herbreteau"

Maryse TOURNIER : Le 25 juin prochain aura lieu la remise d'un chèque par l'Office de Tourisme à l'association des amis de la Grainetière.

Du 9/07 au 27/08, la Communauté de Communes organise des visites gratuites d'entreprises, tous les jeudis après-midi. S'inscrire auprès de la Communauté.

Le 9 ou 10 juillet 2016, l'Office de Tourisme organisera "les secrets de votre commune" à Vendrennes.

Qu'en est-il de l'installation d'Artlaser à la maison des Brosses ? > en cours mais il n'y a plus d'eau chaude dans le bâtiment (les tuyaux ont été coupés...) Il est donc nécessaire de refaire la plomberie

Chrystelle ARNAUD : Le bilan du 1^{er} marché de producteurs est satisfaisant. A refaire l'année prochaine avec des attractions supplémentaires

Alain CHENOIR : Arbustes à tailler rue de la Tendresse. 2 arbres crèvent.

Le 16 juin, le CME en partenariat avec l'école et TRIVALIS, organise une matinée ramassage des déchets dans la nature. Des conseillers se sont portés volontaires pour encadrer les différents groupes.

Muriel DAVID : Etant professionnellement concernée par le transfert des bibliothèques à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} septembre prochain, ne souhaite plus faire partie de la commission intercommunale en charge des bibliothèques et de la communication.

Patrice ROUSSELOT : Quels aménagements sont prévus devant le lotissement des Musiciens ? > une continuité du chemin piéton existant.

Un arbre est à redresser sur le parking de l'ancien presbytère

Manuella PARAUD : Un boîtier électrique a été abîmé rue des Mésanges > il a été mis en sécurité et ErDF a été prévenu.

Le panneau signalant le risque d'amende en cas de dépôts sauvages près des moloks du cimetière a disparu > la Communauté de Communes va être prévenu.

Quels financements ont été demandés pour le restaurant scolaire ? > pour le moment uniquement la DETR et le fond de concours auprès de la Communauté de Communes.

Qu'en est-il de la pose des radars pédagogiques ? > Le dossier était en attente puisque la commune a sollicité le déplacement des panneaux d'agglomération. La demande ayant été refusée, les radars vont pouvoir être posés prochainement

Vendrennes le 18 juin 2015

Le secrétaire de séance
Gérard GALLARD

le Maire
Roseline PHILIPART